



MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE

RÉHABILITATION PARTIELLE DE LA CUISINE
CENTRALE DE L'EPSM

PROGRAMME

SOMMAIRE

<u>1.</u>	<u>CONTEXTE</u>	<u>2</u>
<u>2.</u>	<u>CONSTAT GENERAL</u>	<u>3</u>
<u>3.</u>	<u>PROJET</u>	<u>4</u>
<u>4.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>6</u>

1. CONTEXTE

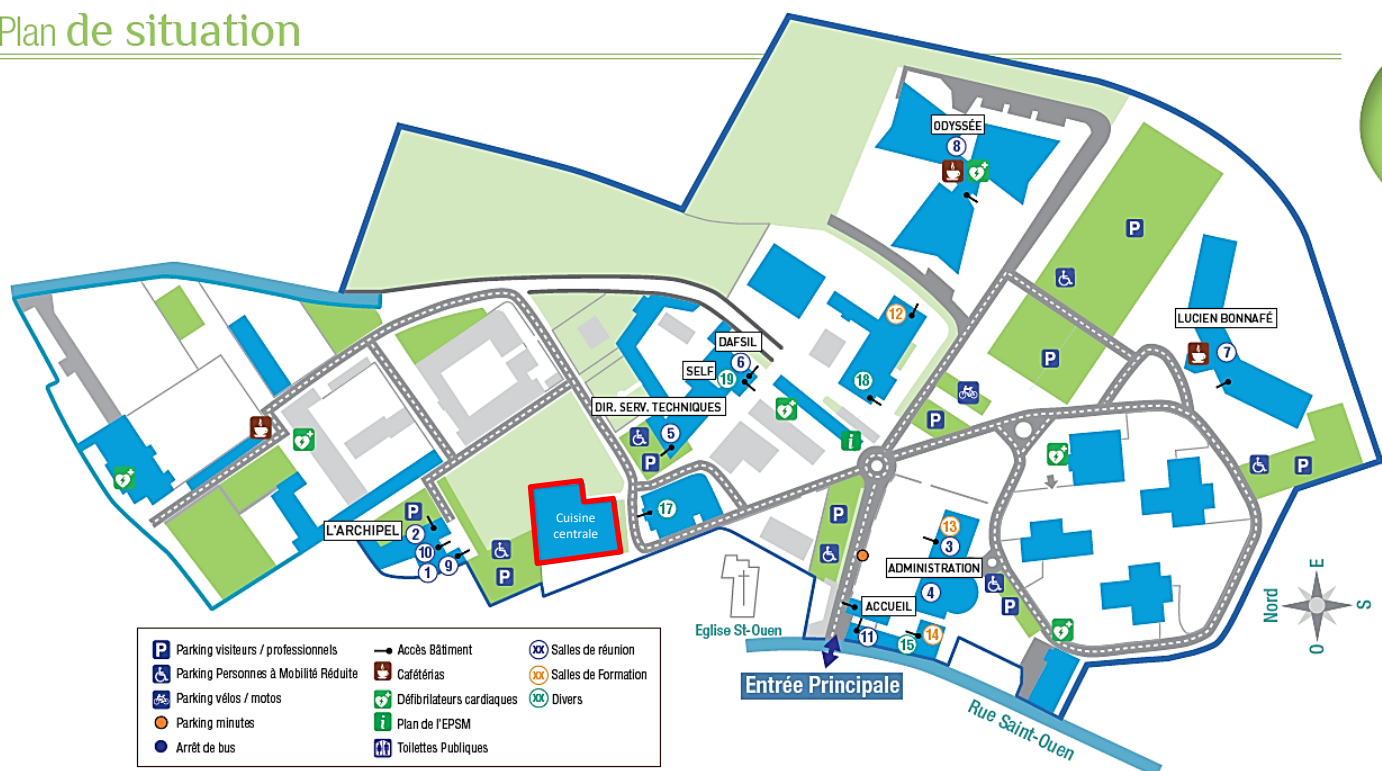
L'EPSM est composé de 228 lits.

La production moyenne de la cuisine centrale de l'EPSM est d'environ **590 repas par jour**.

La production s'effectue cinq jours par semaine, tandis que les livraisons sont assurées sept jours sur sept.

La cuisine centrale se trouve au cœur de l'EPSM. Les livraisons sont réalisées véhiculées en chariots ou conteneurs isothermes pour les bâtiments intra comme extrahospitaliers.

Plan de situation



La cuisine centrale de l'EPSM, dont la surface de plancher totale est de 1 547,59 m², présente des problèmes de vétusté. En effet, les derniers travaux d'importance datent de 1998/1999.

Depuis lors, seules des interventions de maintenance et d'entretien ont été menées.

Suite au contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Calvados effectué le 04 juillet 2024, l'EPSM est tenu de procéder à une réhabilitation partielle de la cuisine centrale afin de corriger les désordres constatés par cette inspection.

2. CONSTAT GENERAL

Le bâtiment présente de multiples pathologies liées à l'humidité : murs moisis, enduits fissurés, condensation et infiltrations. Ces pathologies ont, avec les années, dégradées les murs, plafonds, sols, portes...

De nombreuses portes de locaux techniques ne sont à ce jour, plus réglementaires.

Par ailleurs, en dehors des désordres constatés par la DDPP, l'EPSM a demandé une étude de réduction de bruit au BET ORFEA ACOUSTIQUE suite à une plainte de riverains quant au bruit des équipements de la cuisine en toiture.

3. PROJET

Le présent marché de maîtrise d'œuvre a pour objet la réhabilitation partielle de la cuisine centrale afin de **répondre aux remarques de la DDPP** et de pérenniser l'unité de production de l'EPSM en réglant les différents dysfonctionnements actuels.

Le candidat devra être accompagné d'un BET fluides à minima et posséder des références en réhabilitation d'équipements de cuisine centrale et/ou en travaux de réhabilitation d'équipements publics (de type restauration) ou autres équipements.

Durant les travaux, il devra être proposé au maître d'ouvrage un phasage **permettant au maximum la continuité de production dans les locaux existants.**

Principales pathologies et actions correctrices

Carrelage et étanchéité

Matériaux obsolètes, carrelage, faïence et joints dégradés.

Actions correctrices :

- *Remplacement de la faïence et du carrelage par un revêtement hygiène antidérapant conforme.*
- *Prévoir reprise de l'étanchéité au niveau des caniveaux.*

Condensation et humidité

Condensation généralisée sur les murs porteurs, notamment autour des chambres froides.

Action correctrice :

- *Pose de panneaux sandwich type Dagard (doublage isolant de 60 mm) sur les parois existantes pour supprimer les ponts thermiques.*

Plafonds et réseaux

Faux plafonds fortement dégradés, non nettoyables, avec jours de plusieurs centimètres.

Actions correctrices :

- *Dépose complète des plafonds existants.*
- *Repose d'un plafond hygiène fermé avec dalles LED 600x600.*
- *Reprise des réseaux d'eaux usées et glacées (coquilles isolantes aluminium type industriel).*

Revêtements de murs

Revêtements de murs dégradés, non nettoyables.

Actions correctrices :

- *Peinture dans circulations, pose d'acrovyn, de plinthes et de cornières.*

Portes et conformité feu

De nombreuses portes des locaux techniques et à risque ne sont pas coupe-feu réglementaires et dépourvues de ferme-porte.

Action correctrice :

- *Remplacement par portes CF ½ heure avec ferme-porte.*

Monte-charge

Porte du monte-charge rouillée.

Action correctrice :

- *Remplacement de la porte du monte-charge.*

Emissions sonores importantes des équipements de cuisine

Des relevés du BET ORFEA ACOUSTIQUE indiquent une gêne acoustique significative des riverains de l'EPSM liés à la présence des équipements de la cuisine centrale en toiture terrasse.

Action correctrice :

- *Installation de panneaux acoustiques en toiture.*

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **325 000 € H.T**

La durée des travaux est estimée à **4 mois hors période de préparation**. Le maître d'œuvre doit proposer, à l'appui de son offre, une méthodologie et des délais de réalisation compatibles avec cette estimation. Cette méthodologie devra être déterminé dans un **contexte particulier** :

Dans un bâtiment maintenu en exploitation avec cependant un arrêt de la production sur 21 jours (03 semaines).

4. ANNEXES

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces présentes au dossier de consultation.

- Annexe 1 : Rapport Inspection DDPP
- Annexe 2 : Relevés graphiques du scénario 1
- Annexe 3 : Rapport écrit du Scénario 1
- Annexe 4 : Rapport d'Etude Acoustique
- Annexe 5 : Diagnostic de ventilation de la cuisine au R+1